



# Rapport financier annuel au 31 décembre 2014



ONCODESIGN  
Société Anonyme au capital 484 972.16 euros  
Siège social : 20 Rue Jean Mazen  
21000 DIJON  
399 693 811 RCS DIJON



## SOMMAIRE

<b>ATTESTATION DE LA PERSONNE MORALE</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE I : RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2015</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE II : COMPTES ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2014</b>	<b>28</b>
<b>PARTIE III : RAPPORT DES COMMISSAIRES AU COMPTE</b>	<b>58</b>
<b>PARTIE IV : LISTE DES AUTORISATIONS EN COURS</b>	<b>62</b>

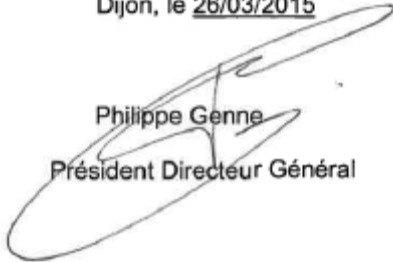


## ATTESTATION DE LA PERSONNE MORALE

### Attestation de la personne morale

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les douze mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour l'exercice suivant. »

Dijon, le 26/03/2015



Philippe Genne  
Président Directeur Général



## **Partie I : Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juin 2015**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

## 1. Activité et situation de la société au cours de l'exercice

### A. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

#### 1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours de l'exercice

La société ONCODESIGN est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Alternext de Euronext Paris depuis le 02 avril 2014.

Lors de l'Assemblée générale mixte en date du 3 février 2014, la société a :

- augmenté son capital de 16 684,43 € par incorporation de la prime de fusion en date du 3 février 2014, la valeur nominale de l'action passant ainsi de 1,524 € à 1.60 €,
- décidé de modifier le nominal des actions passant de 1,60 € à 0,08 € et multiplier le nombre des actions composant le capital social de la société passant ainsi de 219 532 actions à 4 390 640 actions,
- transformé les actions P et P' en actions ordinaires,

L'introduction fait suite à une offre au public pour un montant de 12 268 898,08 € environ, laquelle a donné lieu à l'émission de 1.671.512 actions nouvelles, au prix unitaire de 7,34 euros (prime d'émission incluse). Le capital social a été augmenté de 133.720,96 € et porté ainsi à 484 972,16 €.

Cet apport de fonds, à compter du mois d'avril 2014, a permis à la société de mettre en œuvre les actions nécessaires à la réalisation des objectifs à moyen et long terme définis dans le plan proposé à la souscription publique :

- ***Développer de nouveaux traitements anticancéreux jusqu'en fin de Phase I-IIa pour les licenciés***
- ***Signer de nouveaux partenariats pour des programmes pré-cliniques hors oncologie***
- ***Faire croître l'activité Expérimentation grâce à un renforcement de la politique commerciale et la poursuite de l'innovation technologique***

#### 2. Analyse de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

##### **Activité Expérimentation**

L'activité Expérimentation est une des trois activités stratégiques de l'entreprise, elle constitue en outre une source de revenu stable dans le business model de la société par les prestations de service rendues à l'industrie pharmaceutique. Celle-ci permet à la société, non seulement de financer une part de sa recherche et développement mais aussi de valider concrètement les innovations technologiques qui serviront à la validation de l'efficacité des traitements anti-cancéreux développés dans le cadre de notre activité Découverte.

Le volume d'entrées de commande de 2014 est supérieur de 11% par rapport à l'année 2013 pour atteindre 7.4 M€, ce qui constitue une performance historique pour notre société.

Conformément aux objectifs affichés à l'occasion de l'introduction en bourse de l'entreprise, la société a renforcé sa force commerciale sur le territoire nord-américain avec un commercial dédié

sur ce continent à partir du deuxième semestre 2014. Sur cette même période le volume d'entrées de commande sur le territoire nord-américain a progressé de 96% par rapport à l'année 2013 contribuant ainsi à la progression du volume d'entrées de commande.

Le chiffre d'affaires issu d'Expérimentation est en décalage par rapport au volume d'entrées de commande, il n'a progressé que de 1,8% par rapport à l'année 2013. La mise en route de nos projets « découvertes » en Oncologie a provoqué le décalage de la production de certains de nos contrats de service sur le deuxième semestre. Nous abordons l'année 2015 avec un carnet de commandes de service à un niveau historique, pour un montant de 3,5 M€.

Année	2013	2014	Progression
Chiffre d'Affaires M€	6,02	6,12	+1,8%

### **Activité Découverte**

L'activité Découverte se caractérise par

- La recherche d'inhibiteurs de kinase de nouvelle génération partant de la technologie Nanocyclix, donnant naissance à des projets en oncologie. Cette approche, qui part des molécules « sondes » plutôt que par la sélection d'une protéine cible en amont, a le potentiel d'accélérer et d'optimiser les phases de recherche précliniques y compris dans les domaines hors oncologie.
- Son activité de partenariat en stade précoce de développement préclinique avec l'industrie pharmaceutique sur des thérapies autres que l'Oncologie, domaine d'expertise où la société exerce ses activités de pharmacologie. Cette activité se finance par des up-front et franchissement d'étapes dans le développement des projets ainsi que par la prise en charge des dépenses de Recherche et Développement de la société par le partenaire dans le cadre de la collaboration. Cette partie prise en charge représente le chiffre d'affaire de l'activité Découverte, très différent par nature du CA Expérimentation, il repose sur un business model de copartage du risque et non de service.

Sur l'année 2014 le chiffre d'affaire Découverte s'élève à 1,06 M€ réalisé à travers les collaborations avec Ipsen, UCB et Sanofi. Il est constitué exclusivement du remboursement de frais de recherche engendrés par ces collaborations, sachant qu'aucun milestone n'avait été programmé sur 2014.

Le chiffre d'affaires 2013 était de 1,32 M€. Cette diminution de 20% traduit l'évolution des phases de développement des projets, co-pilotées par la société et le partenaire, avec notamment moins d'exploration chimique par Oncodesign en vue de l'avancement des projets.

Année	2013	2014	Evolution
Chiffre d'Affaires M€	1,32	1,06	-20%

- Le développement en propre de projets en Oncologie jusqu'en fin de phase clinique précoce, dont les projets sont détaillés dans la partie Recherche et Développement du document ci-après.

### **Synthèse**

Chiffre d'Affaires M€	2013	2014	Evolution
Activité Expérimentation	6,02	6,12	+1,8%
Activité Découverte	1,32	1,06	-20%
<b>Total</b>	<b>7,34</b>	<b>7,18</b>	<b>-2,2%</b>

## B. Évènements importants survenus depuis la clôture

Depuis le 31 décembre 2014, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler

## C. Activités en matière de recherche et de développement

Grace aux ressources obtenues dans le cadre de l'augmentation de capital liée à l'introduction en bourse, la société a accentué son effort de Recherche et Développement à hauteur de 3,08 M€ en 2014 contre 2,30 M€ en 2013, soit une progression de 34%. Ces ressources ont permis d'intensifier nos efforts pour élargir notre technologie Nanocyclix pour inhibiteurs de kinases de nouvelle génération et d'avancer les programmes existants, avec une progression de 114% des dépenses de Recherche et Développement. La baisse relative des investissements sur les autres axes reflète l'avancement des projets collaboratifs sur des phases moins consommatrices de moyens pour Oncodesign.

Cet effort est soutenu d'une part, à hauteur de 0,30 M€ par des subventions et d'autre part à hauteur de 0,38 M€ par des avances remboursables issues des projets collaboratifs Imakinib pour la phamaco-imagerie, Imodi pour le développement de modèles expérimentaux et Over-Myr sur l'extension de notre librairie d'inhibiteurs de kinase.

Les développements sont toujours basés sur les trois axes prioritaires de la société :

en Million €	2013	2014	Evolution
$\chi$ -Mice	0,71	0,63	-12%
Imakinib	0,74	0,65	-12%
Nanocyclix	0,84	1,81	114%
Total hors Subvention	2,30	3,08	34%

$\chi$ -mice : Développement de nouveaux modèles expérimentaux (dont projet Imodi)

Phamaco Imagerie : Principalement le projet collaboratif Imakinib

Nanocyclix : Développement de la technologie Nanocyclix d'inhibiteurs de kinases pour les projets Oncologie et hors Oncologie

### **Le développement de nouveaux modèles expérimentaux humanisés: $\chi$ -Mice**

Recentrage de nos efforts en matière de développement de nouveaux modèles expérimentaux au travers du projet collaboratif Imodi.



### **Projet Imodi**

PSPC : Projets Structurant des Pôles de Compétitivité

IMODI est un projet de partenariat public-privé initié en 2013 et maintenant monté en puissance. Il structure la première filière nationale française dédiée à la médecine personnalisée en oncologie, sur la base d'un budget global de 41 millions d'euros. L'objectif est de faciliter la sélection de nouveaux traitements efficaces contre 8 pathologies cancéreuses. IMODI mutualise les moyens alloués au développement, à la caractérisation et à la valorisation de plus de 200 modèles expérimentaux de cancers prédictifs, d'une large gamme de produits biologiques dérivés et de tests de sélection de molécules. Le projet prévoit également la mise en place d'une biobanque centralisée de plus de 40 000 échantillons biologiques et d'outils puissants d'analyse de données dédiés à l'identification de biomarqueurs tumoraux, immunologiques et issus du microbiome.

Ce projet d'une durée de 7 ans est piloté et coordonné par et regroupe 6 groupes industriels (Sanofi, Servier, Ipsen, Pierre Fabre, Transgène et Biofortis), 4 PME (Oncomedics, Ariana Pharma, CTI BIOTECH et Oncodesign) et 7 institutions académiques (Inserm, CNRS, les centres de lutte contre le cancer Georges François Leclerc de Dijon et Léon Bérard de Lyon, Synergie Lyon Cancer, l'Université de Strasbourg et le CHU de Toulouse) répartis dans 5 pôles de compétitivités labellisateurs (Medicen Paris Région, Alsace Biovalley, Lyonbiopole, Atlanpole biotherapies à Nantes et Cancer-Bio-Santé à Toulouse). IMODI est lauréat de l'appel à projet « Projets de Recherche et de Développement Structurants des Pôles de Compétitivité » et bénéficie d'un soutien financier public de 13,4 millions d'euros répartis entre les institutions académiques et les PME partenaires du projet.

Pour Oncodesign, IMODI représente un investissement de 2,4 M€ dont la moitié est avancée par l'Etat. Outre le pilotage du projet, est impliqué dans le développement des modèles *in vivo* pour 6 pathologies, l'humanisation du microenvironnement tumoral, la caractérisation pharmacologique et l'assurance qualité. Les retours attendus sont :

- utilisation des modèles pour l'activité de service
- utilisation des modèles dans les propres programmes de découverte de la Société pour la sélection des meilleurs biomarqueurs et traitements anti-cancéreux.

### **La pharmaco-imagerie :**

- IMAKINIB<sup>®</sup>, projet dont l'objet est la découverte de nouveaux biomarqueurs compagnon en oncologie en collaboration avec deux autres sociétés.
- Pour mémoire ce projet a démarré en juillet 2009. C'est un projet financé par BPI au titre du projet d'Innovation Stratégique Industrielle (I.S.I.). C'est notre premier programme de découverte. Imakinib a pour but de découvrir, grâce à la TEP, de nouveaux radio traceurs biomarqueurs spécifiques de l'effet des traitements utilisant des inhibiteurs de Kinase en oncologie.
- Ce projet, conçu initialement en collaboration avec Guerbet et la société Ariana, est d'un montant global de 25M€ sur les 8 ans à venir, la part d'Oncodesign est de 10,5 M€ avec 4,5 M€ d'aide de la part de BPI dont 2,5M€ de subvention. Guerbet a choisi de sortir du projet du fait du repositionnement de leur R&D sur des approches thérapeutiques, elle a été remplacée officiellement par la société Cyclopharma et va prendre en charge les développements cliniques, phase 0, sur la cible EGFR.



### **Nanocyclix**

- Oncodesign a choisi les kinases comme axe prioritaire de ses programmes de découverte. Pour ceci, la société dispose de la technologie Nanocyclix d'inhibiteurs de nouvelle génération. Les kinases, enzymes impliqués dans la communication cellulaire et dont la dérégulation est liée à plus que 400 maladies, représentent un marché de plus que 40 Md € et continuent à attirer plus que 25% des investissements R&D dans les pharmas. La technologie Nanocyclix représente une offre unique, donnant accès à des inhibiteurs macrocycliques très puissants et spécifiques permettant d'adresser des kinases notoirement difficiles pour des technologies plus classiques, Oncodesign positionne cette technologie de chimie médicinale sur des cibles kinases à haute valeur ajoutée et/ou innovateurs.
- L'approche découverte d'Oncodesign part directement de la diversité chimique de Nanocyclix, axe d'investissement important de la société. Les nouvelles molécules ainsi conçues sont qualifiées dans le détail pour comprendre leurs propriétés comme inhibiteurs de kinases. Elles représentent des sondes uniques permettant d'explorer la biologie souvent complexe de ces cibles. Cette approche, le « Probe based Drug Discovery », exécuté en étroite collaboration avec des experts académiques de ces cibles, est en contraste avec l'approche plus classique « Target based Drug Discovery » et donne accès à des leads chimiques dès le démarrage d'un programme, ce qui permet de fortement accélérer le processus de découverte et d'augmenter son taux de succès. Cette approche permet à Oncodesign d'établir un « pipe » (portefeuille) de projets prometteurs et innovateurs.

Ainsi le taux d'attrition, propre à ce type de projets en découverte, est réduit et la valeur intrinsèque du portefeuille de projets est constamment augmentée.

À noter que pour les projets hors-oncologie, Oncodesign vise à identifier un partenaire expert dans le domaine rapidement : ainsi des collaborations sont en place avec Ipsen (maladies de Parkinson), avec UCB (maladies neurodégénératives) et Sanofi. La société vient aussi de valider des inhibiteurs Nanocyclix pour la cible RIP2, en maladies auto-immunes (maladie de Crohn). La société est actuellement à la recherche d'un partenaire pour ce projet. Ces projets sont porteurs de rémunérations importantes au moment de franchissement d'étapes clés pré négociés.

En oncologie, ou plusieurs projets innovateurs sont en place partant d'inhibiteurs avec des profils uniques, Oncodesign a l'intention de mener ces projets jusqu'à la preuve de concept en clinique. C'est notamment le cas pour les projets TGFBR2 et SIK2.

## **D. Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

### **Corporate development**

La mise en place de l'organisation qui permettra la croissance de l'entreprise et l'atteinte de ses objectifs par une meilleure articulation de trois activités stratégiques incluant la dernière qui est en émergence « Etude ». Cela passe notamment par la mise en place d'un COO (Chief Operating Officer) en Mars 2015 et d'un système de contrôle et de gestion transversal de projet (managers d'activité), ainsi qu'une reconfiguration de la division expérimentation qui intègre son propre département commercial. La société est passée de 61 personnes en début 2014 à 75 fin 2014. Nous nous sommes donc dotés de capacités et compétences supplémentaires pour être en mesure de répondre à notre challenge.

### **Activité Expérimentation**

L'année 2015 devrait permettre la concrétisation et la progression de l'activité notamment sur le territoire nord-américain avec l'activité du COO dont le profil est celui d'un spécialiste du service, le renforcement de l'équipe commerciale et la recherche d'un partenaire local en Amérique du Nord afin d'asseoir notre position et marquer notre volonté d'implantation durable.

Le niveau de carnet de commande du début d'année 2015, 3,5 M€, nous permet de débiter cette année avec de bonnes perspectives et la possibilité de transformer le maximum d'entrées de commandes en chiffre d'affaires.

### **Activité Découverte**

- Deux étapes de faisabilités sur nos trois partenariats en cours devraient amener à des décisions de franchissement d'étape sur la poursuite des projets. Ces deux étapes, dans l'optique de décisions favorables, pourraient donner lieu à des versements de milestones financiers. Une décision est attendue sur le deuxième trimestre 2015, la deuxième sur le second semestre 2015.

Les molécules « inhibitrices de la cible RIP 2 », qui ont fait l'objet d'une publication en septembre 2014 et du dépôt d'un brevet supplémentaire, suscitent l'intérêt de plusieurs partenaires potentiels. Des discussions sont en cours visant l'identification d'un partenaire pour ce projet prometteur. A noter une publication récente par un groupe de chercheurs Australiens que démontrent un intérêt des inhibiteurs de RIP2 comme traitement contre la sclérose en plaque (MS), ce qui rajoute une nouvelle indication thérapeutique à la liste des multiples maladies auto-immunes déjà identifiées pour RIP2.

- En oncologie, le traceur d'imagerie EGFR devrait avancer vers une première étude clinique (phase 0) après la validation de la phase de toxicologie en début de deuxième semestre 2015. En 2014, la société a continué à protéger sa technologie Nanocyclix et les molécules innovantes qui en sont sorties par le dépôt de plusieurs brevets.

### **Activité Étude**

« Étude » est la 3<sup>ème</sup> activité stratégique organique d'Oncodesign, cette activité est émergente, elle a pour but de déterminer les sous populations de patients non répondeurs ou résistants aux traitements de référence et d'apporter aux cliniciens des solutions diagnostiques et thérapeutiques adaptées.

Cette division est sous la responsabilité directe de P. Genne, elle construit la base de sa technologie à partir du projet IMODI et du projet KMS (Knowledge Management System). Son équipe est composée d'un manager d'activité et de deux chefs de projets, L'un des deux étant titulaire de compétence en bio-informatique. Les premiers attendus sont à l'horizon des trois années à venir.

## E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	<b>ECHU</b>	<b>DE 30 JOURS</b>	<b>ENTRE 30 ET 60 JOURS</b>	<b>+ DE 60 JOURS</b>	<b>TOTAL TTC</b>
<b>EXERCICE CLOS LE 31/12/2013</b>	<b>151 825</b>	<b>336 656</b>	<b>21 898</b>	<b>0</b>	<b>510 380</b>
<b>EXERCICE CLOS LE 31/12/2014</b>	<b>5 060</b>	<b>642 186</b>	<b>37 855</b>	<b>0</b>	<b>685 100</b>

## 2. Filiales et Participations

### A. Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous détenons toujours à ce jour les participations suivantes :

- **GIE Pharmimage<sup>®</sup>** (64 rue Sully, 21000 Dijon) groupement d'intérêt économique au capital de 60 000 € immatriculé au RCS de Dijon sous le numéro 503 269 615. La détention est de 16.6 % à fin décembre 2014. Le résultat estimé de l'année 2014 se solde par une perte de 14 064 € à répartir. Les montants équivalents ainsi que la quote part de situation nette négative a été enregistrée au poste quote part de résultats sur opération en commun.
- **Oncodesign INC** (615 Boulevard René Lévesque ouest-Montréal), détenue à hauteur de 100% de son capital social. Cette société n'a pas réalisé de chiffre d'affaire au titre de son dernier exercice et son résultat net comptable s'est soldé par une perte de 3 421 CAD (2 421 €).

## 3. Résultats – Affectation

### A. Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 187 950 euros contre 7 339 290 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 486 533 euros contre 417 152 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 606 329 euros contre 1 314 744 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 426 222 euros contre 4 579 151 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 183 068 euros contre 162 334 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 694 415 euros contre 2 445 444 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 159 359 euros contre 1 035 941 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 65 personnes contre 62 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 246 187 euros contre 147 008 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 58 759 euros contre 31 081 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 11 374 341 euros contre 9 715 704 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (3 699 858) euros contre (1 959 252) euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 60 312 euros contre 7 288 euros pour l'exercice précédent et l'imputation de la quote-part de résultat sur opération en commun du GIE Pharmimage® pour (3 334) euros, il s'établit à (3 642 880) euros contre (1 968 194) euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 47 147 euros contre 55 195 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de (1 296 559) euros contre (949 450) euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par une perte de (2 299 174) euros contre une perte de (963 549) euros pour l'exercice précédent.

### **B. Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (2 299 174, 27) euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice (2 299 174,27) euros

Imputé au compte « Report à nouveau » (2 299 174,27) euros  
Qui s'élève à (7 669 508,67) euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 9 747 275,55 euros.

### **C. Distributions antérieures de dividendes**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

## D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8 873 euros et qui ont diminué d'autant le déficit reportable de l'exercice.

## E. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société

1) *Ratios d'Exploitation (sont intégrées dans les soldes intermédiaires de gestion, les sommes perçues au titre des droits d'accès à la technologie)*

	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	VARIATION
CHIFFRE D'AFFAIRES	7 339 290	7 187 950	(151 340)
VALEUR AJOUTEE	1 414 313	96 696	(1 317 637)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(2 229 406)	(3 940 168)	(1 710 761)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 968 194)	(3 642 880)	(1 674 686)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	55 195	47 147	(8 048)
RESULTAT NET	(963 549)	(2 299 174)	(1 335 636)

2) *Ratios d'endettement*

	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014
DETTES / CAPITAUX PROPRES	0,25	0,02
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(841 751)	(2 073 299)
FONDS DE ROULEMENT	1 464 174	10 304 806

## 4. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive et qu'ils sont centrés sur l'activité spécifique de la société. D'autres risques ou incertitudes connus ou pas ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date des présentes, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

### A. Risques liés à l'activité de la Société

#### **Risques liés aux prestations d'étude**

La Société réalise pour le compte de ses clients des études qui s'inscrivent principalement dans le cadre d'évaluations précliniques de thérapies contre le cancer.

Pour ce faire, elle s'appuie sur un personnel très qualifié utilisant des plateformes technologiques très élaborées et bénéficie d'une expérience très solide reposant sur 20 ans de pratique dans ce domaine d'activités.

Dans le cadre de ces prestations d'étude, la Société n'a qu'une obligation de moyen et, de ce fait, ne peut être tenue responsable de l'efficacité des produits concernés.

Corrélativement et dans le cadre des prestations d'étude qu'elle réalise, la Société peut voir sa responsabilité engagée si celle-ci ne met pas en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ses prestations.

#### **Risques liés aux programmes de recherche**

La Société développe depuis plusieurs années des activités de recherche en partenariat ou pour son propre compte.

Dans le cadre de ses programmes de recherche menés avec des partenaires (académiques et/ou industriels), la Société ne peut contrôler ni l'importance ni le calendrier des ressources que ses partenaires consacrent et consacreront à la collaboration. Ces partenaires pourraient ne pas mener à bien la partie du programme de recherche qui leur incombe. Dans une telle hypothèse, la Société pourrait être confrontée à des retards sensibles dans le déroulement des programmes de recherche dans lesquels elle est investie.

Même si la Société met en œuvre une plateforme technologique spécifique pour développer ses programmes de recherche, et en dépit de son expertise dans ce domaine d'activité, elle ne peut s'assurer de l'existence d'un résultat, ni garantir à ses partenaires un engagement de résultat au terme des phases d'études.

Compte tenu de ces incertitudes inhérentes à tout programme de recherche, la Société pourrait réaliser des programmes de recherche sans résultat positif et, de ce fait, serait susceptible de voir sa relation avec ses clients concernés s'altérer et pourrait alors être exposée à des impacts défavorables sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.



Dans le cadre des programmes de recherche menés aussi bien pour son propre compte que pour le compte de partenaires, la Société pourrait être exposée, en dépit de toutes les diligences mises en œuvre, à des risques d'échecs ou de non validation d'étapes clefs.

Dans le cadre des programmes de recherche menés pour son propre compte, la Société pourrait alors, soit décider d'abandonner la poursuite de ces programmes, entraînant par la même la perte de l'investissement en temps et en argent correspondant, soit poursuivre les travaux sans garantie que les dépenses supplémentaires ainsi générées permettent d'aboutir.

Dans le cadre des programmes de recherche menés avec des partenaires pour le compte de ces derniers, la Société ne percevrait pas le paiement des étapes de progrès (*milestones*) qui lui reviendraient normalement en cas d'atteinte des différents objectifs fixés, ni le paiement de redevances une fois le produit commercialisé par le partenaire.

Par ailleurs, si la Société était dans l'incapacité de maintenir en vigueur les accords de partenariat existants et/ou de conclure de nouveaux accords, elle devrait étudier des conditions de développement et de commercialisation alternatives, ce qui pourrait freiner voire limiter sa croissance et augmenter ses besoins en capitaux.

Enfin, dans le cadre des programmes de recherche collaboratifs (programmes regroupant des groupes pharmaceutiques, des PME innovantes et des institutions académiques bénéficiant de financement public travaillant ensemble sur un projet de recherche), la Société pourrait être exposée à des risques de mise en jeu de sa responsabilité.

En effet, les technologies utilisées par Oncodesign dans le cadre de ces programmes reposent, pour certaines d'entre elles, sur des droits acquis auprès de tiers, ou concédés par ces derniers. Toute difficulté dans le cadre de l'utilisation desdits droits par la Société, notamment dans le cadre des programmes de recherche collaboratifs, pourrait avoir pour conséquence la mise en jeu de la responsabilité de la Société par le partenaire collaboratif.

Par ailleurs, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée en cas de non réalisation de ses obligations, telles que l'absence d'identification de certains aspects susceptibles de nuire au programme de recherche, alors que ladite identification incombait à la Société en vertu des contrats conclus avec ses partenaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs des risques exposés ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

### **Risques de dépendance aux hommes clés**

Le développement de la Société s'appuie sur les expertises et les compétences des membres de l'équipe de direction dont le départ pourrait affecter l'activité de la Société, ses résultats ou ses perspectives. Néanmoins, la dimension collégiale du management à travers le rôle du comité de direction devrait permettre dans une certaine mesure de limiter les impacts d'un tel départ.

La Société s'est efforcée de partager le suivi des études et des programmes de recherche entre plusieurs personnes (10 directeurs d'étude) afin notamment de se prémunir contre les défaillances et les pertes de savoir qui pourraient accompagner le départ d'un collaborateur clé.

Néanmoins, les programmes de recherche avec des partenaires sont suivis pour la plupart par le même homme clef, Jan Hoflack, Directeur général délégué, dont la société Pharmopsis réalise des prestations et des activités de découverte de médicaments chez Oncodesign, et dont le départ ou la rupture du contrat pourrait avoir des conséquences dommageables sur la poursuite desdites collaborations.

L'indisponibilité prolongée ou le départ de cette personne pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

Pour limiter ce risque, Jan Hoflack est aujourd'hui actionnaire et mandataire social de la Société et la société Pharmopsis est liée à la Société par un contrat intégrant une interdiction de travailler pour des concurrents.

Enfin, la Société, dans le cadre de son développement futur, pourrait être amenée à recruter des nouveaux cadres et du personnel scientifique expérimenté.

Dans la mesure où ces différents profils sont recherchés et malgré l'attrait que peut représenter la Société au regard de ses perspectives de développement, la Société pourrait éprouver des difficultés à attirer ou à retenir des tels profils à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Ces difficultés pourraient avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

### **Risques liés à la sous-traitance**

La Société, dans le cadre de l'allocation de ses ressources, entretient depuis plusieurs années une collaboration avec une société spécialisée qui assure, pour son compte et sous sa supervision, la réalisation de prestations de services.

Si cette collaboration historique devait être remise en cause, la Société pourrait éprouver des difficultés à retrouver immédiatement du personnel équivalent ou à nouer des relations équivalentes avec un nouveau prestataire et l'occurrence d'un tel évènement pourrait alors avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

### **Risques industriels, biologiques et/ou liés à l'environnement**

Les activités de recherche et développement de la Société l'exposent à un certain nombre de risques chimiques et/ou biologiques et la contraignent à prendre et à respecter des mesures de prévention et de protection conformément aux réglementations en vigueur.

Dans le cadre des programmes de recherche et développement et des tests précliniques de la Société, celle-ci utilise des matières dangereuses notamment des matériaux biologiques, et autres produits chimiques susceptibles d'être toxiques.

Il existe donc non seulement des risques environnementaux liés à la contamination de l'environnement, mais aussi des risques en termes de santé liés à la manipulation de ces matières dangereuses par les salariés et/ou par les sous-traitants de la Société.

En conséquence, la Société est soumise à des législations et à des réglementations en matière d'environnement et de sécurité régissant l'utilisation, le stockage, la manipulation, l'émission et la mise au rebut des matières dangereuses, y compris les produits chimiques et biologiques.

Bien que la Société estime que les mesures de sécurité satisfont aux normes prescrites par les législations et réglementations en vigueur et permettent à ses salariés et sous-traitants d'exercer leur activité dans de bonnes conditions, le risque de contamination accidentelle et/ou de maladies professionnelles liées à la manipulation de matières dangereuses ne peut être complètement éliminé.

Dans le cas d'un accident, la Société pourrait être tenue comme responsable de tous dommages en résultant et la responsabilité encourue pourrait excéder le plafond des assurances souscrites par la Société, voire même ne pas être couverte par celles-ci.

Par ailleurs, le respect des réglementations relatives à l'environnement, la santé et la sécurité impose à la Société des coûts significatifs, et elle pourrait être amenée à engager des dépenses complémentaires pour se conformer aux législations et réglementations futures en matière d'environnement ou à leurs évolutions.

Enfin, dans le cadre de son activité, la Société envoie également du matériel biologique à des clients et/ou partenaires. Dans ce cas, elle conclut avec eux des accords de transfert de matériel, lesquels prévoient expressément les conditions de remise du matériel biologique, et notamment que la Société n'assume aucune responsabilité quant aux conditions d'utilisation desdits matériels par son cocontractant.

## **B. Risques financiers**

### **Risques liés à l'accès à des avances publiques**

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'aides remboursables à l'innovation accordées par OSEO et l'ANVAR et de subventions accordées par les collectivités publiques.

En cas de retard dans l'exécution des prévisions, la Société pourrait voir ces aides stoppées par OSEO.

Certaines de ces aides peuvent être soumises à des niveaux de fonds propres, comme dans le cas du projet d'innovation stratégique industrielle « Imakinib ». Toutes ces étapes conditionnées ont été franchies.

### **Risques liés au crédit d'impôt recherche**

Pour financer ses activités, la Société a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

La Société a reçu le remboursement par le Trésor Public du crédit d'impôt recherche de l'année 2013 au cours de l'année.

De plus, le contrôle fiscal effectué sur les années 2010 à 2012 a conduit à une réduction du crédit d'impôt, sur l'année 2011 de 5 241 € sur un montant réclamé de 578 141 €.

S'agissant du crédit impôt recherche qui sera constaté au titre des années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société et/ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses considérées.

Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société.

### C. Risques juridiques

#### **Risques liés à la propriété intellectuelle**

La Société suit une politique active visant, dans la mesure du possible, à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

La Société s'appuie pour protéger ses technologies sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats (accord de transfert de matériel).

En particulier, les technologies innovantes sur lesquelles reposent les activités de la Société sont principalement protégées d'une part, par des brevets et plusieurs demandes de brevets en cours et, d'autre part, par le savoir-faire de la Société.

La Société s'assure ainsi la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie de la Société.

Notamment, la Société est parfois amenée à transférer des lignées cellulaires à ses clients. Si Oncodesign s'assure d'un point de vue contractuel, dans le cadre des accords de transfert de matériel qu'elle conclut avec ses clients, qu'aucune analyse de la structure de ces molécules ne sera faite par le client, Oncodesign pourrait avoir à faire face à un client qui, en dépit de l'interdiction qui lui est faite, procède à une telle analyse.

À ce titre elle pourrait être exposée aux conséquences de cette analyse frauduleuse et subir des impacts défavorables sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

### **Risques spécifiques liés à la gestion d'un portefeuille de Brevets**

Le projet économique de la Société repose notamment sur un portefeuille de brevets et de demandes de brevets.

Il n'y a aucune certitude que les demandes actuelles et futures de brevets de la Société donneront lieu à des brevets ou qu'une fois les brevets accordés, ceux-ci ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ou qu'ils procureront une protection efficace face à la concurrence et aux brevets de tiers couvrant des composés similaires. L'absence d'une protection suffisamment étendue, l'invalidation ou le contournement de brevets pourraient avoir des effets négatifs sur la Société.

En outre, le succès commercial de la Société dépendra notamment de sa capacité à développer des produits et technologies qui ne contrefassent pas de brevets de tiers. La Société ne peut être certaine d'être la première à concevoir une invention et à déposer une demande de brevet, compte tenu du fait notamment, que la publication des demandes de brevets est différée dans la plupart des pays à 18 mois après le dépôt des demandes et qu'une antériorité divulguée dans un quelconque pays du monde pourrait lui être opposée.

Il est donc important, pour la réussite de son activité, que la Société soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter ses brevets ainsi que l'ensemble de ses autres droits de propriété intellectuelle dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités, et notamment en Europe, aux États-Unis et en Asie.

Par ailleurs, la Société entend continuer sa politique de protection des inventions qu'elle crée par brevet en effectuant de nouveaux dépôts aux moments qu'elle jugera opportuns.

Toutefois, il ne peut être exclu ou garanti dans l'absolu que :

- i) La Société ne parvienne pas à développer de nouvelles inventions brevetables.
- ii) Les brevets de la Société soient contestés et considérés comme non valables ou que la Société ne puisse pas les faire respecter.
- iii) L'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour protéger la Société contre les contrefaçons ou la concurrence.
- iv) Des tiers revendiquent la propriété des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre ou en copropriété, ou sur lesquels elle serait amenée à bénéficier d'une licence.
- v) Des salariés ou prestataires de la Société revendiquent des droits ou le paiement d'un complément de rémunération en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé. Cependant, ce risque est limité dans la mesure où les contrats de travail et contrats de prestation de services conclus par la Société desquels ont résulté des demandes de brevet contiennent des clauses de cession des droits de propriété intellectuelle issus de la collaboration au profit de la Société.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société qui, à ce jour, n'est toutefois confrontée à aucune de ces situations.

### **Risques spécifiques liés aux marques**

Les marques de la Société ont été régulièrement enregistrées en France, et sont également enregistrées ou en cours d'enregistrement à l'étranger dans les pays stratégiques pour la Société.

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques de la Société.

La Société reste donc attentive à la protection de ses marques et, plus largement de ses droits de propriété intellectuelle.

### **Risques spécifiques liés au savoir-faire**

Les technologies développées par la Société mettent également en œuvre un savoir-faire spécifique.

La Société ne peut pas non plus garantir dans l'absolu que ses technologies, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers.

En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par la Société ou dans les relations avec ses prestataires, celle-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements relatifs à son savoir-faire.

La Société cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'elle entretient avec ceux-ci, et conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'informations ou de matériels biologiques portant le savoir-faire.

Par ailleurs, la Société inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail la liant à ses salariés.

La Société s'assure ainsi de façon contractuelle que ces tiers ou que les salariés de la Société s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. La Société ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés de la Société respectent ces accords, que la Société sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'elle pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle, le coût lié à la protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par la Société pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et ne pas apporter la protection recherchée.

## **D. Risques liés aux autorisations règlementaires**

La Société n'exerce pas d'activités dans le cadre d'agrément délivrés par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) en tant qu'établissement pharmaceutique.

L'accréditation délivrée en juillet 2013 par l'AAALAC (the Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care International) dans le domaine de l'expérimentation animale permet de répondre au-delà des exigences de la réglementation européenne en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Dans le cadre de ses activités, l'animalerie dispose d'un agrément délivré par les services vétérinaires du département de la Côte d'Or qui lui donne l'autorisation de pratiquer des expérimentations animales. En cas de perte de cet agrément, la Société ne pourrait plus réaliser d'expérimentations animales.

La Société dispose également d'un agrément de Centre de Ressource Biologique et Chimique, ainsi qu'un agrément OGM classe 1&2 (stockage, utilisation, cession), tous deux délivrés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La perte de ces agréments pourrait amener la Société à suspendre une partie de ses activités, et aurait donc un impact significativement défavorable sur la Société, son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

## **E. Assurance et couverture des risques**

La Société estime avoir mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie en adéquation avec la nature de son activité.

## **5. Instruments financiers et politique de gestion des risques financiers**

L'annexe des comptes synthétise l'état des dettes et avances de la société.

## **6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

## **7. Jetons de Présence**

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 9.000 euros.



## 8. Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 26 Mars 2015, des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de 500.000 euros et sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 500.000 euros.

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

## 9. Actionnariat

### A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2014 :

	Nombre d'actions	% du capital
Fondateurs	2 615 358	43,1%
Managers	121 940	2,0 %
Financiers historiques	1 599 820	26,4 %
Public	1 711 981	28,2 %
Autodétention	13 053	0,2 %
Total	6 062 152	100,00

### B. Autodétention – Programme de rachat d'actions

Depuis le 15 mai 2014, la société a signé un contrat de liquidité avec Louis Capital Market.

Au 31 décembre 2014 les moyens liés à ce contrat se décompose de la manière suivante :

- 13 053 actions soit 0.2% du capital de la société
- 20 517.77 € en espèces

### C. Instruments financiers dilutifs

En nbre	BSA « Anvar » 2003-2005	BSA « 2010 »	Total BSA	% du Capital Dilué
Fondateurs	14 636	0	14 636	4.3%
Managers	5 673	11 566	17 239	5.1%
Financiers Historiques	5 938	0	5 938	1.7%
<b>TOTAL</b>	<b>26 247</b>	<b>11 566</b>	<b>37 813</b>	<b>11%</b>

#### **Les Bons de Souscription en Action se décomposent de la manière suivante :**

BSA dit « Anvar » :

Emission 2003 et 2005

Echéance 30 juin 2015

Prix de l'exercice : à la valeur nominale de 1.60 €

BSA

Emission 2010

Echéance décembre 2015

Prix de l'exercice : 69.168 €

Les bons de souscription donnent droit, une fois l'option levée, à 20 actions ordinaires

À ce titre, une information nominative a été adressée à chaque titulaire des BSA, sur le premier semestre 2015, en vue notamment de leur rappeler l'échéance desdits BSA.

Il vous sera en outre demandé de statuer sur la prolongation de la date d'exercice des BSA 2010 au 31 décembre 2018 au plus tard.

## **10. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les opérations portant sur les actions de la Société et visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ont été les suivantes :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe / Personne liée à	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant en euros
02/04/2014	PCG	Philippe GENNE	Acquisition	6,9225 €	145 372,35 €
03/04/2014	CM CIC INNOVATION	Administrateur	Acquisition	7,1953 €	287 812,00 €
04/04/2014	PCG	Philippe GENNE	Acquisition	6,8704 €	24 046,50 €
04/04/2014	CM CIC INNOVATION	Administrateur	Acquisition	6,9609 €	24 363,15 €
07/04/2015	CM CIC INNOVATION	Administrateur	Acquisition	6,8762 €	13 752,40 €

## 11. Participation des Salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce était nulle au 31 décembre 2014.

## 12. Attribution d'actions gratuites et de stock-option

Néant

## 13. Observations du comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

## 14. Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver la convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclue au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisée par votre Conseil d'Administration.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de cette convention qu'ils ont décrite dans son rapport spécial.

## 15. Conventions visées à l'alinéa 13 de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

- a) Rémunération du compte courant de la société PCG au taux maximum fiscalement déductible. À fin décembre, compte tenu du montant non significatif, aucun intérêt n'a été constaté au 31/12/ 2014.

- b) Financement de 3 places en crèche pour le personnel Oncodesign à la SARL CGD (société de Catherine Genne, Directeur Général Délégué et Administrateur Oncodesign), conclu le 29 mars 2010. Le montant de cette convention s'élève à 23 K€ annuel.
- c) Honoraires de Monsieur Jan Hoflack dans le cadre des prestations de Directeur Scientifique facturés par la société de Mr Jan Hoflack, Pharmopsis BV, conclu le 20 juillet 2010. Le montant de ces honoraires s'élève à 105 K€ sur la période.

## 16. Administration et contrôle de la Société

### A. Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

#### M. Philippe GENNE

Fonction	Société	Siège
Président et DG	ONCODESIGN	20 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Membre du Conseil de Surveillance	SYNTHELIS	5 avenue du Grand Sablon -38700 la Tronche
Co-Gérant	SC P.CG.	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Administrateur	ONCODESIGN INC	615 Boulevard René Lévesque ouest - MONTREAL

#### Mme Catherine GENNE

Fonction	Société	Siège
Administrateur et DGD	ONCODESIGN	20 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Gérante	SC C.G.	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	C.G Immo	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Co-gérante	SC PCG	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	SARL CD	13-15 rue des Egemelines 21490 Bretigny
Gérante	SARL C.D.G (Calypso)	26 Avenue Françoise Giroud – Parc Valmy 21000 DIJON

#### M. Jan HOFACK

Fonction	Société	Siège
DGD	ONCODESIGN	20 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Directeur	PHARMOPSIS BVBA	32 Rode – Kruislaan 2390 Westmalle (Belgique)

#### SAS CM-CIC INNOVATION représentée par Madame Karine LIGNEL

Fonction	Société	Siège
Administrateur	ONCODESIGN	20 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Administrateur	POLYPLUS	Boulevard Sébastien Brant BP 90018 – 67401 ILLKIRCH CEDEX
Administrateur	GECKO BIOMEDICAL	1 bis allée du Sauze 69160 Tassin la demi lune
Administrateur	GLOBAL BIOENERGIES	5, rue Henri Desbruères, 91000 Evry
Membre du Comité Stratégique	ANTIDOT	58 Avenue Debourg – 69007 LYON
Administrateur	EYEBRAIN	1 bis, rue Jean le Galleu - 94200 Ivry-sur-Seine
Membre du Conseil de Surveillance	COLWAY	lieu-dit « Patau » route de Rivesaltes 66380 Pia
Administrateur	IMMUNID	BHT 52, 7 parvis Louis Néel, CS 20050 38040 Grenoble Cedex 09

Administrateur	SILIOS	ZI Peynier Rousset, Rue Gaston Imbert prolongée 13790 Peynier
Membre du Conseil de Surveillance	RHONE ALPES CREATION	10, rue du Château d'eau 69410 Champagne au Mont d'Or

**Monsieur Kamel BESSEGHIR**

Fonction	Société	Siège
Administrateur	ONCODESIGN	20 Rue Jean Mazen – 21000 DIJON
Consultant	DEBIOPHARM International	5-7 Chemin de Messidor – 1002 Lausanne (Suisse)

**B. État des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes**

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

**C. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration**

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de l'une de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

\*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Dijon,  
Le 26 mars 2015.

Le Conseil d'Administration

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4 560</b>	<b>5 663</b>	<b>7 250</b>	<b>7 339</b>	<b>7 188</b>
SUBVENTIONS	279	264	274	297	289
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	136	75	308	120	197
AUTRES PRODUITS		300	1 200		
<b>TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 975</b>	<b>6 303</b>	<b>9 033</b>	<b>7 756</b>	<b>7 674</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 268)</b>	<b>(1 113)</b>	<b>(37)</b>	<b>(1 959)</b>	<b>(3 700)</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(349)</b>	<b>(569)</b>	<b>787</b>	<b>(964)</b>	<b>(2 299)</b>



## **Partie II : Comptes et Annexes au 31 décembre 2014**

<b>COMPTES</b>	<b>30</b>
1. BILAN ACTIF	31
2. BILAN PASSIF	32
3. COMPTE DE RESULTAT (en liste)	33
4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	35
<b>ANNEXES AUX COMPTES</b>	<b>36</b>
7. ARRÊTÉS DES COMPTES :	37
8. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE	37
9. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	37
<b>NOTES</b>	<b>42</b>
1. IMMOBILISATIONS	43
2. AMORTISSEMENTS	44
3. STOCK (VALEUR BRUTE)	44
4. CRÉANCES ET DETTES	45
5. COMPTES À TERME	46
6. CAPITAUX PROPRES	46
7. AVANCES CONDITIONNÉES	48
8. LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	50

9. EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES	50
10. COMPTE DE RÉGULARISATION	51
11. PROVISIONS	51
12. CHIFFRE D’AFFAIRES ET AUTRES REVENUS	52
13. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	52
14. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	52
15. RÉSULTAT PAR ACTION :	53
16. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	53
17. ENGAGEMENTS DONNÉS	54
18. CRÉDIT-BAIL	55
19. INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE	55
20. FILIALES ET PARTICIPATIONS	56
21. EFFECTIFS	56
22. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	57
23. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	57



---

# COMPTES

---

## 1. Bilan Actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2014	31/12/2013
Capital souscrit non appelé				
<b>I</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	541 134	343 320	197 814	110 043
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	28 763		28 763	72 744
Avances, acomptes immob. Incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	8 199	5 736	2 463	2 335
Installations techniq., matériel, outillage	1 771 991	1 708 487	63 504	78 891
Autres immobilisations corporelles	697 487	525 320	172 167	161 792
Immobilisations en cours	5 449		5 449	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	70		70	70
Créances rattachées à participations	10 000		10 000	10 000
Autres titres immobilisés				
Prêts	92 538		92 538	80 301
Autres immobilisations financières	104 099		104 099	45
<b>TOTAL II</b>	<b>3 259 730</b>	<b>2 582 863</b>	<b>676 867</b>	<b>516 221</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	424 159	45 442	378 717	324 263
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & cptes rattachés	2 329 983	38 025	2 291 958	2 512 501
Autres créances	1 954 190	271 585	1 682 605	1 125 492
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres <input type="text"/> )				
Disponibilités	10 234 829		10 234 829	1 095 887
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	345 824		345 824	173 512
<b>TOTAL III</b>	<b>15 288 985</b>	<b>355 052</b>	<b>14 933 933</b>	<b>5 231 655</b>
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursées des obligations				
Ecarts de conversion actif	8 261		8 261	8 181
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>18 556 976</b>	<b>2 937 915</b>	<b>15 619 061</b>	<b>5 756 057</b>

## 2. Bilan Passif

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	484 972	334 567
Primes d'émission, de fusion, d'apport	16 910 402	5 999 449
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	21 409	21 409
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.		
Report à nouveau	(5 370 334)	(4 406 786)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(2 299 174)</b>	<b>(963 549)</b>
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
<b>Capitaux Propres</b>	<b>9 747 275</b>	<b>985 090</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 022 982	735 093
<b>Autres Fonds Propres</b>	<b>1 022 982</b>	<b>735 093</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	11 261	8 181
Provisions pour charges		5 000
<b>Provisions</b>	<b>11 261</b>	<b>13 181</b>
<b>DETTES (4)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	196 426	230 420
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs	3 729	16 610
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 316 561	1 208 711
Dettes fiscales et sociales	954 041	890 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	70	70
Autres dettes	90 312	181 159
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	2 268 988	1 494 336
<b>Dettes</b>	<b>4 830 127</b>	<b>4 022 159</b>
Ecart de conversion passif	7 416	532
<b>Total Général</b>	<b>15 619 062</b>	<b>5 756 055</b>

### 3. Compte de résultat (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2014	31/12/2013
			12 mois	12 mois
Ventes de marchandises				
Production - biens				
vendue - services	2 297 984	4 889 965	7 187 949	7 339 290
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>2 297 984</b>	<b>4 889 965</b>	<b>7 187 949</b>	<b>7 339 290</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			289 186	297 495
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			197 299	119 645
Autres produits			47	12
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>I</b>	<b>7 674 482</b>	<b>7 756 442</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			1 706 225	1 238 078
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			(99 896)	76 666
Autres achats et charges externes			5 426 221	4 579 151
Impôts, taxes et versements assimilés			183 068	162 334
Salaires et traitements			2 694 415	2 445 444
Charges sociales			1 159 359	1 035 941
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			149 394	146 408
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			93 792	600
Pour risques et charges : dotations aux provisions			3 000	
Autres charges			58 759	31 081
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>II</b>	<b>11 374 340</b>	<b>9 715 704</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>(3 699 858)</b>	<b>(1 959 262)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée		<b>III</b>		
Perte supportée ou bénéfice transféré		<b>IV</b>	3 334	16 220
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			92 537	31 057
Reprises sur provisions et transferts de charges			8 181	6 209
Différences positives de change			1 068	3 549
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>V</b>	<b>101 787</b>	<b>40 814</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			8 261	8 181
Intérêts et charges assimilées (6)			26 986	22 008
Différences négatives de change			6 227	3 337
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		<b>VI</b>	<b>41 475</b>	<b>33 526</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>60 312</b>	<b>7 288</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>(3 642 880)</b>	<b>(1 968 194)</b>

### 3. Compte de résultat (suite)

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
	12 mois	12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	75 541 959	72 044
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7) VII</b>	<b>76 501</b>	<b>72 044</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	14 613 14 740	16 849
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7) VIII</b>	<b>29 354</b>	<b>16 849</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>47 147</b>	<b>55 195</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX Impôts sur les bénéfices X	(1 296 559)	(949 450)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>7 852 770</b>	<b>7 869 300</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>10 151 944</b>	<b>8 832 849</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>(2 299 174)</b>	<b>(963 549)</b>
Résultat par action en €	(0.38)	(0.22)
Résultat dilué par action en €	(0.38)	(0.22)

Sur l'année 2013, le nombre d'action a été recalculé sur la base de la nouvelle valeur nominale 2014 de 0.08€.

#### 4. Tableau de flux de trésorerie

	31/12/2014	31/12/2013
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Resultat de la période	-2 299 174	-963 549
Dotations et reprises d'amortissement sur immobilisations	134 601	147 109
Dotations et reprise de provisions	91 272	-25 311
Variation du BFR	205 118	-2 488
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-1 868 183</b>	<b>-844 240</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'actifs immobilisés	-193 258	-165 714
+/-VNC des actifs immobilisés cédés		
Cession / acquisition d'actifs financiers	-116 292	12 605
Dettes sur acquisition d'actif immobilisé		
<b>Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement</b>	<b>-308 907</b>	<b>-153 109</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Appel du capital	150 405	
Prime d'émission	10 910 954	
Autre capitaux propres		
Encaissements d'avances remboursables	378 889	227 670
Dettes financières diverses	-33 994	111 018
Remboursement d'avance remboursable	-91 000	-62 000
Variation des comptes courants	-12 881	10 896
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>11 302 373</b>	<b>287 584</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>9 125 283</b>	<b>-709 765</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 095 887</b>	<b>1 805 651</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>10 221 169</b>	<b>1 095 887</b>

---

# ANNEXES AUX COMPTES

---



## 5. Arrêtés des comptes :

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 mars 2015.

## 6. Événements marquants de la période

### **Opération sur le capital et Offre publique :**

- Augmentation de capital de 16 684.43 € par incorporation de la prime d'émission en date du 3 février 2014. La valeur nominale de l'action passe de 1.524 € à 1.60 €
- Transformation des actions P et P' en actions ordinaires,
- Passage du nombre d'actions de 219 532 actions à 4 390 640 actions, la valeur nominale passant ainsi de 1.60 € à 0.08 €.

Suite à l'offre publique :

- Deuxième augmentation de capital le 1<sup>er</sup> avril 2014 de 133 720.96 € ce qui porte le capital social à 484 972.16 au 31/12/2014.

Le montant global de la souscription des actionnaires par voie d'offre publique s'établissait à 12 268 898.08€. Cette souscription a conduit à une augmentation de la prime d'émission de 12 135 177,12€.

Les frais afférents à l'introduction en Bourse ont été imputés à la prime d'émission pour 1 202.5 K€.

### **Administration :**

En date du 3 février 2014, l'Assemblée Générale a nommé Monsieur Kamel Besseghir en qualité de nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans.

## 7. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de la société ONCODESIGN SA ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (Articles L.123-12 à L.123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la réglementation Comptable et l'ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les mêmes méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux historiques ont été utilisées pour l'établissement des comptes intermédiaires : il n'y a pas eu de changement de méthode comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1) Immobilisations

#### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 à 5 ans
- Brevets, licences d'exploitation : 20 ans

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Les frais de dépôts de brevets sont enregistrés en immobilisations incorporelles en cours pendant toute la période allant de la date de dépôt prioritaire à la date de dépôt international (12 mois).

Ces frais sont ensuite transférés en immobilisations incorporelles. Viendront ensuite s'ajouter les frais de dépôts internationaux au fur et à mesure de ceux-ci.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- Des logiciels spécifiques à l'activité de la société notamment :
- LIMS (Laboratory Information Management System) : logiciel de suivi de l'activité des laboratoires.
- Vivo Manager : logiciel spécifique de suivi des opérations sur les animaux.
- Les frais de dépôt de brevets
- Les frais de dépôts de marque

#### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels et outillages : 2 à 5 ans;
- Installations générales et agencements : 5 à 10 ans ;
- Matériels de transport : N A ;
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 5 ans.

### c) Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les immobilisations financières correspondent pour leur essentiel à l'effort de construction.

Néanmoins la société possède les titres de participation de la société Oncodesign Inc et une participation au GIE Pharmimage.

D'autre part, dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société Louis Capital Markets, la société possède 13 053 actions propres au 31 décembre 2014.

## 2) Les Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks se composent essentiellement :

- De consommables de fonctionnement: il s'agit des réactifs de laboratoires et consommables divers (blouse, Gants...) qui ne se rattachent pas directement à une étude.
- De consommables spécifiques: il s'agit de médicaments de référence, d'anticorps affectable aux études.
- D'animaux : Il s'agit des animaux présents en zone de quarantaine au moment de la clôture de la période. Les animaux sont considérés comme « consommés », dès lors qu'ils sortent de la quarantaine pour rentrer dans le processus de production.

Du fait de la nature des composants des stocks, la société comptabilise des provisions pour dépréciation sur la base des dates de péremption des réactifs, médicaments et anticorps. La société enregistre également des dépréciations pour rotations lentes.

## 3) Créances

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée.

Les créances clients sont provisionnées dès lors que la société constate un litige avec client ou entame une procédure de recouvrement envers le client.

#### 4) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les éventuelles provisions pour dépréciation des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et :

- Le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés
- La valeur probable de négociation pour les titres non cotés

#### 5) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme, et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Les découverts bancaires, dans la mesure où ils répondent à un besoin ponctuel et non récurrent, sont intégrés aux disponibilités dans le tableau de trésorerie.

#### 6) Opération en Devises

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours de la clôture de la période. Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'Actif ou au Passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

#### 7) Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

#### 8) Les subventions et avances conditionnées

Les avances conditionnées reçues dans le cadre de projets menés par les équipes Recherche & Développement sont enregistrées, à réception, dans le compte de bilan au passif « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les subventions sont reconnues en compte de résultat, en produits d'exploitation en fonction de l'avancement des charges auxquelles elles se rapportent. Le cas échéant, une provision pour subvention perçue d'avance est comptabilisée.

#### 9) Les Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge de la période sur laquelle a été constitué l'emprunt.

Les intérêts courus à payer sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu par le contrat.

## 10) Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués, selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

## 11) Crédit Impôt Recherche (CIR)

La société Oncodesign dispose d'un agrément au Crédit d'Impôt Recherche pour ses clients.

Le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé dans les comptes de la société au compte de résultat au crédit du poste « impôt sur les sociétés ».

## 12) Le Chiffre d'Affaires

L'activité Expérimentation se caractérise par des prestations de services avec obligation de moyen. Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé, à chaque fin de période, à l'avancement sur indication du Directeur d'étude et en fonction du reste à faire technique.

Le Chiffre d'Affaires de l'activité Découverte concerne uniquement les refacturations contractuelles de dépenses de Recherche aux clients. Ce chiffre est calculé et comptabilisé au regard des dépenses réalisées sur la période selon un barème défini contractuellement.

## 13) Droits d'accès à la technologie (Up front fees)

Quand les up front fees (activité Découverte) correspondent à un droit d'accès à une option ou à une technologie, ils sont comptabilisés au moment de la signature du contrat. Ces montants sont non remboursables.

## 14) Paiement d'étapes ou Milestone

Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à son règlement par le tiers devant être levées par Oncodesign. Les faits générateurs sont généralement les résultats scientifiques ou cliniques obtenus par le client, le démarrage d'études ou des éléments exogènes tels que les approbations réglementaires.

## 15) Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux charges d'intérêts d'emprunts et aux produits d'intérêts de comptes à terme.

---

# NOTES

---

---

## 1. Immobilisations

CADRE A - IMMOBILISATIONS	immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations, apports, virements
<b>Frais établissement et de développpt</b> TOTAL I			
<b>Autres postes immobilis. incorporelles</b> TOTAL II	477 973		1 239 369
Terrains			
Construction sur sol propre			
Construction sur sol d'autrui	6 696		1 503
Install.techn.,mat.,outillage indust.	1 755 981		16 009
Autres immo. Installations générales et agencements	236 596		34 848
Autres immo. Matériel de transport			
Autres immo. Matériel de bureau et informatique, mobilier	396 821		40 721
Immobilisations corporelles en cours			5 449
Avances et acomptes			
<b>TOTAL III</b>	<b>2 396 094</b>		<b>98 530</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	10 070		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	80 347		251 677
<b>TOTAL IV</b>	<b>90 417</b>		<b>251 677</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>2 964 484</b>		<b>1 589 576</b>

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale, Valeur d'origine
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
<b>Frais établissement et développpt</b> TOTAL I				
<b>Autres postes immo.incorporelles</b> TOTAL II		1 147 444	569 898	
Terrains				
Construction sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui			8 199	
Install.techn.,mat.,outillage indust.			1 771 990	
Autres immo. Installations générales et agencements		11 500	259 944	
Autres immo. Matériel de transport				
Autres immo. Matériel de bureau et informatique, mobilier			437 542	
Immobilisations corporelles en cours			5 449	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL III</b>		<b>11 500</b>	<b>2 483 124</b>	
Participations par mise en équivalence				
Autres participations			10 070	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières		135 385	196 639	
<b>TOTAL IV</b>		<b>135 385</b>	<b>206 709</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>1 294 329</b>	<b>3 259 731</b>	

Les principaux mouvements d'acquisition (dont 116 K€ de frais de dépôt de brevets) et de sortie d'immobilisations incorporelles correspondent aux frais d'introduction sur le marché boursier Alternext supportés sur la période (Cf paragraphe 8). L'augmentation des immobilisations financières est constitué du contrat de liquidité mis en place avec la société LCM pour un montant de 100 K€ au mois de mai 2014 et de l'augmentation du 1% construction.

## 2. Amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
<b>Frais établist, développement</b> TOTAL I				
<b>Autres immob.incorporelles</b> TOTAL II	<b>295 187</b>	<b>56 383</b>	<b>8 250</b>	<b>343 320</b>
Terrains				
Construction sur sol propre				
Construction sur sol d'autrui	4 361	1 375		5 736
Install.techn.,mat.,outillage indust.	1 677 090	31 396		1 708 486
Autres immo. Installations générales et agencements	165 074	22 054	6 543	180 585
Autres immo. Matériel de transport				
Autres immo. Matériel de bureau et informatique, mobilier	306 550	38 184		344 734
<b>TOTAL III</b>	<b>2 153 075</b>	<b>93 011</b>	<b>6 543</b>	<b>2 239 543</b>
<b>TOTAL (I à III)</b>	<b>2 448 262</b>	<b>149 394</b>	<b>14 793</b>	<b>2 582 863</b>

## 3. Stock (valeur brute)

En €	31/12/2014	31/12/2013
<b>Cons. Fonctionnement</b>	115 229	95 924
<b>Cons. Spécifiques</b>	266 263	208 147
<b>Animaux</b>	42 667	20 192
<b>TOTAL</b>	<b>424 159</b>	<b>324 263</b>

En application des règles, principes et pratiques comptables la société a déprécié ses stocks à hauteur de 45 K€ en raison de dates de péremption arrivées à échéance et sur le principe de rotation lente.



#### 4. Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	10 000		10 000
Prêts	92 538		92 538
Autres immobilisations financières	104 099		104 099
Clients douteux ou litigieux	76 050	76 050	
Autres créances clients	2 253 933	2 253 933	
Créance représent. titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
- impôt sur les bénéfices	1 372 843	1 372 843	
Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée	172 204	172 204	
collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés	19 027	19 027	
- divers			
Groupe et associés	271 585		271 585
Débiteurs divers (dont pension titres)	118 530	118 530	
Charges constatées d'avance	345 824	345 824	
<b>TOTAUX</b>	<b>4 836 633</b>	<b>4 358 411</b>	<b>478 222</b>

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires conver.				
Autres emprunts obligataires				
Empr., dettes - à 1 an maximum	15 766	15 766		
établist crédit - à plus de 1 an	180 659	7 137	150 759	22 762
Empr.,dettes financ.divers				
Fournisseurs, comptes rattachés	1 316 561	1 316 561		
Personnel et comptes rattachés	321 754	321 754		
Sécurité sociale, aut.org.sociaux	466 437	466 437		
- impôt bénéfices				
Etat et autres - T.V.A.	150 179	150 179		
collectivités - oblig.cautionnées				
- autres impôts	15 130	15 130		
Dettes immob. cptes rattachés	70		70	
Groupe et associés	3 729	3 729		
Autres dettes (pension titres)	90 312	90 312		
Dettes représent.titres emprunt.				
Produits constatés d'avance	2 268 988	2 268 988		
<b>TOTAUX</b>	<b>4 829 585</b>	<b>4 655 993</b>	<b>150 829</b>	<b>22 762</b>

L'accroissement des créances d'exploitation par rapport au 31 décembre 2013 s'explique majoritairement par l'augmentation de la créance sur l'état au titre des crédits impôt (CIR et CICE) pour un montant de 372 K€ par rapport à 2013 ainsi que l'augmentation du crédit de TVA pour 54 K€.

## 5. Comptes à terme

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes de dépôts à terme. Elles se décomposent comme suit :

Compte à terme	31/12/2014	31/12/2013
CIC	4 961 673	348 910
Caisse d'Epargne	5 100 000	500 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 061 673</b>	<b>848 910</b>

Ces placements sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risques liés à des évolutions de taux d'intérêts.

## 6. Capitaux propres

### 1) Variation des capitaux propres

en €	Capital	Reserve	Report à nouveau	Résultat	Prime d'émission	Total Capitaux Propres
<b>31/12/2013</b>	<b>334 567</b>	<b>21 409</b>	<b>-4 406 786</b>	<b>-963 549</b>	<b>5 999 449</b>	<b>985 090</b>
Affectation du résultat			-963 549	963 549		0
Augmentation de capital	16 684				-16 684	0
Souscription publique	133 721				12 135 177	12 268 898
Frais d'introduction					-1 115 729	-1 115 729
Résultat exercice				-1 136 173		-1 136 173
<b>30/06/2014</b>	<b>484 972</b>	<b>21 409</b>	<b>-5 370 335</b>	<b>-1 136 173</b>	<b>17 002 212</b>	<b>11 002 086</b>
Affectation du résultat				1 136 173		1 136 173
Augmentation de capital						0
Souscription publique						0
transfert BSA					-4 997	-4 997
Frais d'introduction					-86 812	-86 812
Résultat exercice				-2 299 174		-2 299 174
<b>31/12/2014</b>	<b>484 972</b>	<b>21 409</b>	<b>-5 370 335</b>	<b>-2 299 174</b>	<b>16 910 403</b>	<b>9 747 276</b>

La variation des capitaux propres est détaillée dans le paragraphe 8 « opération sur le capital et offre publique » de l'annexe « faits marquants de la période ».

La perte d'option de Bons de Souscription en Action est due au départ de la société d'un détenteur de 826 BSA, donnant droit à 16 520 actions, dont l'option n'a pas été levée avant son départ.

### 2) Composition du capital social

en €	31/12/2014	31/12/2013
Capital	484 972	334 567
Valeur Nominale	0.08	1.524
Nombre d'actions	6 062 152	219 532
Droits de vote exerçables	10 361 857	219 532

### 3) Répartition du capital

Réalisé sur la base des informations sur les titres détenus en nominatif.

En nbre d'actions	Actions ordinaires	% du Capital
Fondateurs	2 615 358	43.1%
Managers	121 940	2.0%
Financiers Historiques	1 599 820	26.4%
Public	1 711 981	28.2%
Auto Détention	13 053	0.2%
<b>TOTAL</b>	<b>6 062 152</b>	<b>100%</b>

### 4) Instruments financiers dilutifs

En nbre	BSA « Anvar » 2003-2005	BSA « 2010 »	Total BSA	% du Capital Dilué
Fondateurs	14 636	0	14 636	4.3%
Managers	5 673	11 566	17 239	5.1%
Financiers Historiques	5 938	0	5 938	1.7%
<b>TOTAL</b>	<b>26 247</b>	<b>11 566</b>	<b>37 813</b>	<b>11%</b>

#### **Les Bons de Souscription en Action se décomposent de la manière suivante :**

- a) BSA dit « Anvar » :
  - Emission 2003 et 2005
  - Echéance 30 juin 2015
  - Prix de l'exercice : à la valeur nominale de 1.60 €
  
- b) BSA
  - Emission 2010
  - Echéance décembre 2015
  - Prix de l'exercice : 69.168 €

Les bons de souscription donnent droit, une fois l'option levée, à 20 actions ordinaires.

## 7. Avances conditionnées

En €	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
ANVAR	91 000		91 000	0
BPI - IMAKINIB	504 093	172 889		676 982
BPI - NEDO	140 000			140 000
BPI - IMODI		206 000		206 000
<b>TOTAL</b>	<b>735 093</b>	<b>378 889</b>	<b>91 000</b>	<b>1 022 982</b>

Ces avances conditionnées sont déterminées en fonction de la nature des dépenses qui composent les projets financés.

Notamment pour BPI, les dépenses de « Recherche Industrielles » constituent la base des subventions, les dépenses de « Développement Expérimental » constituent la base des avances conditionnées.

### **ANVAR :**

La diminution de 91 000€ correspond au dernier remboursement de cette avance.

### **BPI ISI « Imakinib » (OSEO) : Montant total maximum de 2 056 401 €**

Financement de projet collaboratif, sur la période de 2009 à 2017 en partenariat avec les sociétés Guerbet et Ariana. Ce projet vise à développer de nouveaux radio-traceurs TEP spécifiques ciblant les inhibiteurs de kinases thérapeutiques afin d'accroître l'efficacité clinique et économique du diagnostic et du traitement en oncologie.

Une avance remboursable a été accordée par BPI pour un maximum de 2 056 401€ le 30/04/2010. La durée du projet est de 93 mois à compter du 1/10/2009.

Les remboursements de cette avance conditionnée sont basés sur les ventes futures d'un radio-traceur soit par les laboratoires Guerbet soit par un laboratoire licencié dans le cadre du projet.

- Sur la concession de licence à un tiers
  - 14.5% des redevances perçues jusqu'au remboursement des avances remboursables actualisées à 2.77%
  - 8% des redevances perçues au-delà du remboursement
  - La durée maximale de remboursement est fixée à 10 ans à compter de la première commercialisation d'un radio-traceur
- Sur l'exploitation par les Laboratoires Guerbet
  - 35% des redevances versées par les laboratoires Guerbet
  - La durée maximale de remboursement est fixée à 10 ans à compter de la première commercialisation d'un radio-traceur

Il est précisé que les retours financiers d'ONCODESIGN à BPI sont limités aux seuls revenus définis ci-dessus pour le premier radio-traceur valorisé financièrement, soit par la concession d'une licence d'exploitation (cas n°1) soit par la commercialisation par GUERBET et ses filiales (cas n°2).

**BPI « Nedo » ( OSEO) : Montant total 140 000 €**

Financement en partenariat avec l'institut CIEA au Japon et NEDO (équivalent BPI au Japon) de développement de nouveaux modèles expérimentaux.

Une avance remboursable a été accordée par OSEO pour 140 000 € le 12/02/2013 pour l'étude de développement de modèles innovants de souris humanisées pour l'évaluation de nouveaux agents anticancéreux, sous un délai de 27 mois à partir du 16/03/2012. Cette avance a été versée en intégralité à la signature du contrat. Cette aide correspond à 43.08 % des dépenses estimées du projet.

Sauf échec technique ou commercial du programme (et auquel cas Oncodesign serait amenée à payer un minimum de 56 K€), le remboursement de l'aide s'effectue par échéances trimestrielles de 8 750€ à partir du 30/09/2015 jusqu'au 30/06/2019.

Néanmoins, au plus tard, le 31/03 de chaque année, à compter du 1er janvier 2015, une annuité de remboursement égale à :

- 43,08% du produit, hors-tax, des cessions, concessions ou concessions de licences-brevets ou de savoir-faire- perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque les dites cessions ou concessions portent sur les résultats du programme aidé,
- 43,08% du produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par le bénéficiaire pour ses besoins propres des prototypes, préséries, maquettes, réalisés dans le cadre du programme aidé

L'application du contrat ne saurait amener la société Oncodesign à rembourser à BPI une somme supérieure en principal au montant de l'aide qu'elle a perçue.

**BPI PSPC IMODI : Montant total 1 230 282 €**

PSPC : Projets Structurant des Pôles de Compétitivité

Ce projet a pour but de mettre en place une filière nationale organisée et dédiée au développement de la médecine personnalisée.

Il est réalisé par 6 grands groupes industriels, 4 PME et 7 institutions académiques sur une durée de 7 ans.

Financement par BPI pour un montant de 1 166 972 € (un million cent soixante-six mille neuf cent soixante-douze euros) sous forme d'avance remboursable.

Oncodesign s'engage, sauf échec commercial, à rembourser la somme de 1 360 000 € (un million trois cent soixante mille euros) à compter de 2022 au plus tard et jusqu'en 2025 selon un échéancier défini.

D'autre part Oncodesign a reçu, dans le cadre de ce projet une subvention de 63 310 € (soixante-trois mille trois cent dix euros) pour le financement de la construction du dossier.

## 8. Les subventions d'exploitation

En €	31/12/2014		31/12/2013	
	Reçues	au compte de résultat	Reçues	au compte de résultat
BPI - IMAKINIB	176 983	241 122	378 172	284 170
BPI - IMODI	63 310	16 990		
Univ. Bruxelles - FP7 : OVER-MYR		31 074	110 665	13 325
<b>TOTAL</b>	<b>240 293</b>	<b>289 186</b>	<b>488 837</b>	<b>297 495</b>

Les projets ouvrant droits à des Subventions :

- Projet IMAKINIB : projet ISI financé par BPI France

Une partie de l'aide est versée sous forme de Subvention pour les dépenses de Recherche Industrielle, une partie est versée sous forme d'Avance Remboursable pour les dépenses de Développement Expérimentaux.

- Projet Over-Myr : Projet FP7 financé par les fonds européens

L'intégralité de l'aide est versée sous forme de Subvention.

- Projet IMODI : projet PSPC financé par BPI France

Seule la partie concernant la construction du dossier donne lieu à une subvention. Toutes les aides complémentaires seront versées sous forme d'avance remboursable.

## 9. Emprunts et concours bancaires

DETAIL DES EMPRUNTS PAR ECHEANCE en euros,	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
-A un an maximum <i>CIC 132 K€ (Fin 25/06/15)</i>	- 22 762.38	- 22 762.38		
<i>INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C</i>	- 7 137.10	- 7 137.10		
<b>TOTAL</b>	<b>- 29 899.48</b>	<b>- 29 899.48</b>	<b>-</b>	
-A plus d'un an <i>EMPRUNT CIC 67K€</i>	- 35 811.33	-22 498.93	- 13 312.40	
<i>EMPRUNT CIC 53K€</i>	- 52 755.00	-17 409.53	- 35 345.47	
<i>EMPRUNT CE 40 K€</i>	- 27 057.50	-13 329.51	- 13 727.99	
<i>EMPRUNT CE 65K€</i>	- 35 136.04	-22 000.22	- 13 135.82	
<b>TOTAL</b>	<b>-150 759.87</b>	<b>- 75 238.19</b>	<b>- 75 521.68</b>	

Par ailleurs, la société bénéficie d'un concours bancaire à hauteur de 400 000 €. Ce concours est utilisé à hauteur de 13 660 € au 31 décembre 2014.

## 10. Compte de régularisation

Les facturations de l'activité Expérimentation sont souvent déconnectées de la réalisation effective de l'étude, le compte de produit constaté d'avance sert à corriger le Chiffre d'Affaires à l'avancement.

## 11. Provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. pour litiges				
Prov. pour garanties clients				
Prov. pertes marchés à terme				
Prov. pour amendes et pénalités				
Prov. pour pertes de change	8 181	8 261	8 181	8 261
Prov. pensions, obligations simil.				
Prov. pour impôts				
Prov. pour renouvellement immo.				
Prov. pour gros entretien et revi.				
Prov. charges s/congés à payer				
Autres prov. risques et charges	5 000	3 000	5 000	3 000
<b>TOTAL I</b>	<b>13 181</b>	<b>11 261</b>	<b>13 181</b>	<b>11 261</b>
Prov. immobilisat. incorporelles				
Prov. immobilisat. corporelles				
Prov. titres mis en équivalence				
Prov. titres de participation				
Prov. autres immo. financières				
Prov. stocks et en cours		45 442		45 442
Prov. comptes clients	600	38 025	600	38 025
Autres prov. pour dépréciation	261 259	10 325		271 584
<b>TOTAL II</b>	<b>261 859</b>	<b>93 792</b>	<b>600</b>	<b>355 051</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>275 040</b>	<b>105 053</b>	<b>13 781</b>	<b>366 312</b>

Dont :

<b>Exploitation</b>	<b>96 792</b>	<b>5 600</b>
<b>Financières</b>	<b>8 261</b>	<b>8 181</b>
<b>Exceptionnelle</b>		

La provision pour risque et charges de 5 000€ a été utilisée pour couvrir un litige salarié. La provision sur comptes clients de 600€ n'a pas été utilisée, le client ayant fini par régler sa dette.

### Litiges :

Dans le cadre normal de ses activités, la société est soumise à des contrôles fiscaux et administratifs. La société constitue une provision à chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation de coût est possible.

La provision pour dépréciation de 272 K€ correspond à l'intégralité du compte courant de la filiale canadienne.

## 12. Chiffre d'affaires et autres revenus

Oncodesign a été fondée en 1995 avec pour vocation dès l'origine de découvrir et d'apporter de nouveaux traitements personnalisés et efficaces aux patients atteints de cancers.

Son modèle de développement unique repose sur la mise en œuvre de deux activités stratégiques :

- L'Expérimentation avec l'évaluation préclinique de nouvelles thérapies anticancéreuses pour le compte de sociétés pharmaceutiques et de biotechnologies,
- La réalisation de programmes de Découverte en partenariat avec l'industrie pharmaceutique et pour son propre compte se traduisant notamment par des contrats avec Ipsen, Sanofi et UCB,

Revenus en €	31/12/2014	31/12/2013
Expérimentation	6 129 000	6 016 630
Découverte	1 058 949	1 322 660
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>7 187 949</b>	<b>7 339 290</b>
Autres produits (Up-Front Découverte)	0	0
<b>TOTAL Revenus des Opérations</b>	<b>7 187 949</b>	<b>7 339 290</b>

## 13. Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels représentent l'ajustement de déclaration du CIR 2013 à hauteur de 52 K€ réalisé post clôture comptable.

Les charges exceptionnelles concernent des dépenses sur exercices antérieurs.

## 14. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. L'estimation du crédit d'impôt recherche, sur la base des dépenses de la période, s'établit à 1 282 K€ au 31/12/2014.

Les autres crédits d'impôts, s'élèvent à 14 K€.

Le CICE est comptabilisé dans un compte de charge de personnel et s'élève à 75 K€ à la fin de la période.



## 15. Résultat par action

Résultat par action	31/12/2014	31/12/2013	30/06/2013
Nombre moyen pondéré d'actions	6 062 152	4 390 640	4 390 640
Résultat net	(2 299 174)	(963 549)	(1 543 577)
<b>Base de Calcul du résultat par action</b>	<b>(2 299 174)</b>	<b>(963 549)</b>	<b>(1 543 577.00)</b>
Stock option ayant un effet dilutif			
Actions gratuites ayant un effet dilutif			
Bons de souscription d'actions ayant un effet dilutif	756 260	772 780	772 780
Base de calcul du résultat dilué par action	(2 299 174)	(963 549)	(1 543 577)
<b>Résultat par action</b>	<b>(0.38)</b>	<b>(0.22)</b>	<b>(0.35)</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>(0.38)</b>	<b>(0.22)</b>	<b>(0.35)</b>

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au Groupe par le nombre d'actions approprié. Pour le calcul du résultat net par action, le nombre d'actions retenu est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier tenant compte de la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend notamment en compte le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action, complété du nombre de stock-options et bons de souscriptions d'actions et d'actions gratuites dilutifs.

Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires avait pour effet de réduire le bénéfice par action ou d'augmenter la perte par action des activités poursuivies

Sur l'année 2013, le nombre d'action a été ramené à la nouvelle valeur nominale de février 2014, soit 0.08 € au lieu des 1.524 € de la période 2013 : (x 20).

## 16. Opérations avec des parties liées

Il existe 4 opérations avec des parties liées :

- Rémunération du compte courant de la société PCG au taux maximum fiscalement déductible. À fin décembre, compte tenu du montant non significatif, aucun intérêt n'a été constaté au 31/12/ 2014.
- Financement de 3 places en crèche pour le personnel Oncodesign à la SARL CGD (société de Catherine Genne, Directeur Général Délégué et Administrateur Oncodesign), conclu le 29 mars 2010. Le montant de cette convention s'élève à 23 K€ annuel.
- Honoraires de monsieur Jan Hoflack dans le cadre des prestations de Directeur Scientifique facturés par la société de Mr Jan Hoflack, Pharmopsis BV, conclu le 20 juillet 2010. Le montant de ces honoraires s'élève à 105 K€ sur la période
- Honoraires de monsieur Kamel Besseghir, administrateur, dans le cadre d'analyses et d'audits ponctuels. Décision du conseil d'administration du 23 Octobre 2014.

## 17. Engagements donnés

### 1) Nantissements :

Nantissement du fonds de commerce de recherche contractuelle dans les domaines précliniques et cliniques en cancérologie et biologie médicale, sous-traitance en matière de recherche et analyse pour les organismes publics et privés et tous services à l'industrie pharmaceutique et parapharmaceutique, dans le cadre des contrats de prêts avec le CIC ayant pour valeur d'origine 67 326.46€ et 132 000€.

Nantissements des comptes à terme :

- Caisse d'Épargne : 22 000€ dans le cadre du contrat de prêt de 65 214€
- Caisse d'Épargne : 100 000€ dans le cadre du découvert autorisé jusqu'au 30/06/2015
- Caisse d'Épargne : 13 500 € dans le cadre du prêt de 40 000 €
- CIC : 200 000€ dans le cadre du découvert autorisé jusqu'au 30/06/2015.
- CIC : 52 755 € dans le cadre du prêt de 52 755 € du 31/12/2014

### 2) Engagement de Fonds propres

Depuis sa création, la Société a bénéficié d'aides remboursables à l'innovation accordées par BPI et l'ANVAR et de subventions accordées par les collectivités publiques.

En cas de retard dans l'exécution des prévisions, la Société pourrait voir ces aides stoppées par BPI.

Certaines de ces aides peuvent être soumises à des niveaux de fonds propres, comme dans le cas du projet d'innovation stratégique industrielle « Imakinib ». Dans le cadre de ce projet, en 2012, lors de la validation des éléments livrables de l'étape clef IV, le montant des fonds propres de la Société s'élevait à 1.2 M€ pour 1.5 M€ requis contractuellement. Cette condition a toutefois été levée par courrier par BPI le 20 mai 2013.

Oncodesign a honoré son obligation de niveau de fonds propres de 2.1 M€ pour l'Etape Clef V du projet, validée en juillet 2014.

## 18. Crédit-Bail

Rubriques	31/12/2014			31/12/2013		
	Terrains	Constructions	Total	Terrains	Constructions	Total
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>	<b>180 700</b>	<b>3 329 300</b>	<b>3 510 000</b>	<b>180 700</b>	<b>3 329 300</b>	<b>3 510 000</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
Cumul exercices antérieurs		2 010 056	2 010 056		1 791 770	1 791 770
Exercice en cours		218 287	218 287		218 287	218 287
<b>TOTAL</b>		<b>2 228 343</b>	<b>2 228 343</b>		<b>2 010 056</b>	<b>2 010 056</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>180 700</b>	<b>1 100 957</b>	<b>1 281 657</b>	<b>180 700</b>	<b>1 319 244</b>	<b>1 499 944</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>						
Cumul exercices antérieurs	162 370	2 991 569	3 153 939	147 738	2 721 985	2 869 723
Exercice en cours	14 760	271 937	286 697	14 632	269 584	284 216
<b>TOTAL</b>	<b>177 130</b>	<b>3 263 506</b>	<b>3 440 636</b>	<b>162 370</b>	<b>2 991 569</b>	<b>3 153 939</b>
<b>REDEVANCES A PAYER</b>						
A un an au plus	18 500	340 855	359 355	17 854	328 950	346 804
A plus d'un an et moins de 5 ans	70 098	1 291 513	1 361 610	71 416	1 315 800	1 387 216
A plus de cinq ans	0	0	0	14 088	259 555	273 643
<b>TOTAL</b>	<b>88 598</b>	<b>1 632 367</b>	<b>1 720 965</b>	<b>103 358</b>	<b>1 904 305</b>	<b>2 007 663</b>

## 19. Indemnité de fin de carrière

	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation*	1.75%	3.01%
Table de mortalité utilisée	INSEE 2008-2010	

Probabilité pour le salarié d'être présent à l'âge de la retraite :

Age	Taux
< 36	30%
36 à 45	50%
>45	90%

**Droits en mois :** Evalués à partir de la Convention Collective applicable à l'entreprise, en 1/10° de mois par année de présence (Tableau joint)

**Augmentation de salaires :**

Augmentations générales	1.00%
Progression hiérarchique	0.50%
Ancienneté	1.00%
Taux annuel (hors inflation)	2.50%

Le montant de l'indemnité est de 502 170 €

## 20. Filiales et participations

### 1) Oncodesign INC (615 Boulevard René Lévesque ouest-Montréal),

Détenue à hauteur de 100% de son capital social. Au 31/12/2014 :

Nom de la Filiale	Oncodesign inc
Capital social	100 CAD
Capitaux propres	- 389 155 CAD - 275 371 €
Chiffre d’Affaire	0
Résultat net	- 3 421 CAD - 2 421 €
Valeur brute des titres chez Oncodesign SA	100 CAD
Valeur nette des titres chez Oncodesign SA	100 CAD

Créé en mars 2007, la société Oncodesign inc est, suite à la crise financière de 2008, inactive depuis l’exercice 2009. L’intégralité du compte courant de la filiale dans les comptes d’Oncodesign SA est dépréciée.

### 2) GIE Pharmimage (28 rue Louis de Broglie 21000 Dijon)

Groupement d’intérêt économique au capital de 75 000 € immatriculé au RCS de Dijon sous le numéro 503 269 615. Nous détenons 16.7 % de son capital social soit 10 000€.

La quote-part de résultat du GIE, a été réintégrée dans le résultat d’Oncodesign pour un montant estimé de - 3 334 €.

## 21. Effectifs

Effectif moyen	31/12/2014	31/12/2013	Δ
Ouvrier / Employé	7	8	-1
Technicien /Agent de maîtrise	32	27	5
Cadres	24	25	-1
Dirigeants	2	2	0
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>62</b>	<b>3</b>

L’augmentation des objectifs correspond essentiellement aux recrutements de techniciens de recherche pour la réalisation des études tant pour les clients externes Expérimentation que pour assurer les projets de développement internes.

## 22. Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31/12/2014 le montant de la charge constatée pour le commissariat aux comptes s'élève à 23 000 €.

## 23. Evénements postérieurs à la clôture

Néant



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Partie III : Rapport des Commissaires au Compte

#### 1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2014

**CALYPSO'S**  
8 Rempart Saint-Pierre  
71100 CHALON-SUR-SAONE

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Park Avenue  
81 boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

#### **ONCODESIGN**

Société Anonyme  
20 rue Jean Mazon  
21000 DIJON

---

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ONCODESIGN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2 1 de l'annexe intitulée "Règles et méthodes comptables – chiffre d'affaires", votre société comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par la société.
- La note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relative au traitement des subventions et avances conditionnées. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivi par votre société, nous avons examiné les modalités de traitement des subventions reconnues en produits d'exploitation et nous nous sommes assurés que la note 2 h de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Chalon-sur-Saône et Villeurbanne, le 27 avril 2015

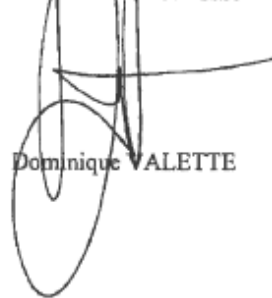
Les Commissaires aux Comptes

CALYPSO'S



Magali RAUX

DELDITTE & ASSOCIES



Dominique VALETTE

## 2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

*Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014*

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Park Avenue  
81 boulevard de Stalingrad  
69 100 VILLEURBANNE

**CABINET CALYPSO'S**  
8 Rempart Saint Pierre  
71 100 CHALON SUR SAONE

### **ONCODESIGN**

*Société Anonyme*  
*Au capital de 334 567 euros*

20, rue Jean MAZEN  
21000 DIJON  
R.C.S. Dijon n°399 693 811

### **Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **I. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

##### ➤ Honoraires

Votre société a versé des honoraires, pour des prestations de conseil spécifiques, à Monsieur Kamel BESSGHIR, qui est administrateur.

Le montant des honoraires s'élève à 4 000 euros pour 2014.



## II. CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Avances de trésorerie de la société P.C.G.**

Votre société a bénéficié d'avances de trésorerie de la société P.C.G.  
Elles ont été rémunérées à hauteur du taux maximum fiscalement déductible.  
Aucun n'intérêt n'a été constaté sur 2014.

➤ **Convention de réservation de place avec la SARL CDG**

Votre société bénéficie de trois places réservées dans la structure multi-accueil de « la Calypso », dont le gestionnaire est la SARL C.D.G., représentée par Madame Catherine Genne, DGD de votre société.

La participation financière annuelle s'élève à 23 000 euros pour les trois places.

➤ **Convention de prestation de service avec la société Pharmopsis BVBA**

Votre société a conclu une convention de prestations de services avec la société Pharmopsis BVBA représentée par Monsieur Jan Hoflack également DGD de votre société.

Le montant des prestations de services au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 105 000 euros.

Chalon-sur-Saône et Villeurbanne, le 27 avril 2015,  
Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**

Dominique VALETTE

**CABINET CALYPSO'S**

Magali RAUX

## Partie IV : Liste des autorisations en cours

Date de l'assemblée générale	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2014
03.02.2014	Emission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public	26 mois	02.04.2016	CA 27.03.2014 Création de 1.671.512 actions
03.02.2014	Emission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé	26 mois	02.04.2016	
03.02.2014	Emission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes	18 mois	02.06.2015	
03.02.2014	Emission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	02.04.2016	
03.02.2014	Emission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires	26 mois	02.04.2016	
03.02.2014	Augmentation de capital réservée aux salariés L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et L 3332-18 et svts du Code du travail	26 mois	02.04.2016	

<b>03.02.2014</b>	Autorisation d'opérer sur les titres de la société L 225 -209	<b>18 mois</b>	<b>02.06.2015</b>	
<b>03.02.2014</b>	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions	<b>24 mois</b>	<b>02.04.2016</b>	